

D A L L O Z A C T I O N

DROIT DU MARCHÉ DE L'ART

QUATRIÈME ÉDITION

2010

FRANÇOIS DURET-ROBERT

Chargé d'enseignement
à l'Université Paris-Dauphine,
à l'Université Jean Moulin (Lyon III),
à l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I)
et à l'Institut national du patrimoine

DALLOZ

Sommaire

		NUMÉROS DES PARAGRAPHERS	NUMÉROS DES PAGES
	TABLE DES MATIÈRES.		P. IX
Titre	0 Les sources	0.00	à 04.41
Chapitre	01 Textes applicables	01.00	à 01.62
Chapitre	02 Juridictions et jurisprudence	02.00	à 02.31
Chapitre	03 Bibliographie générale	03.00	à 03.54
Chapitre	04 Statistiques	04.00	à 04.41
LIVRE	I LES VENTES		
Titre	1 Les ventes publiques de meubles aux enchères	1.00	à 14.43
Chapitre	11 Définition des ventes publiques de meubles aux enchères	11.00	à 11.38
Chapitre	12 Ventes publiques sur internet et courtages en ligne	12.00	à 12.53
Chapitre	13 Biens pouvant faire l'objet de ventes publiques.	13.00	à 13.65
Chapitre	14 Biens pouvant faire l'objet de ventes publiques – Cas particulier des meubles devenus immeubles par destination	14.00	à 14.43
Titre	2 Qui peut organiser des ventes publiques volontaires aux enchères ?	2.00	à 25.31
Chapitre	21 Sociétés agréées	21.00	à 21.57
Chapitre	22 Notaires – Huissiers de justice	22.00	à 22.42
Chapitre	23 Service des Domaines – Administration des douanes	23.00	à 23.22
Chapitre	24 Ressortissants des États membres de l'UE ou parties à l'accord sur l'EEE	24.00	à 24.31
Chapitre	25 Organismes spécifiques	25.00	à 25.31
Titre	3 Le déroulement des ventes publiques volontaires.	3.00	à 34.21
Chapitre	31 Opérations effectuées avant la vente.	31.00	à 31.91
Chapitre	32 Opérations effectuées durant la vente.	32.00	à 32.76
Chapitre	33 Opérations effectuées après la vente.	33.00	à 33.71
Chapitre	34 Imposition à la TVA.	34.00	à 34.21
Titre	4 Les ventes judiciaires	4.00	à 45.31
Chapitre	41 Distinction des ventes judiciaires et des ventes volontaires	41.00	à 41.61
Chapitre	42 Réglementation de la profession des commissaires-priseurs judiciaires	42.00	à 42.63
Chapitre	43 Réglementation des ventes judiciaires	43.00	à 43.71

Chapitre	44	Ventes des caisses de crédit municipal	44.00	à	44.22
Chapitre	45	Les prisées et les inventaires	45.00	à	45.31
Titre	5	Les ventes de gré à gré	5.00	à	57.25
Chapitre	51	Les différents marchands	51.00	à	51.23
Chapitre	52	Obligations des marchands lors de l'achat	52.00	à	52.41
Chapitre	53	Obligations des marchands lors de la vente	53.00	à	53.51
Chapitre	54	Réglementation propre à la profession	54.00	à	54.36
Chapitre	55	Dispositions régissant les activités des marchands dans les ventes publiques	55.00	à	55.24
Chapitre	56	Imposition à la TVA des antiquaires et des marchands de tableaux	56.00	à	56.61
Chapitre	57	Manifestations dites « foires à la brocante »	57.00	à	57.25
 LIVRE II LES EXPERTS					
Titre	6	Les experts généralistes	6.00	à	64.31
Chapitre	61	Différents types d'experts généralistes	61.00	à	61.54
Chapitre	62	Missions et obligations de l'expert généraliste	62.00	à	62.22
Chapitre	63	Honoraires de l'expert généraliste	63.00	à	63.21
Chapitre	64	Responsabilité de l'expert généraliste	64.00	à	64.31
Titre	7	Les spécialistes	7.00	à	73.45
Chapitre	71	Spécialistes et certificats d'authenticité	71.00	à	71.21
Chapitre	72	Catalogues raisonnés	72.00	à	72.32
Chapitre	73	Responsabilité des auteurs de catalogues raisonnés	73.00	à	73.45
Titre	8	Les artistes et leurs héritiers	8.00	à	82.32
Chapitre	81	Saisie des contrefaçons, pouvoir d'authentification et responsabilité des héritiers	81.00	à	81.45
Chapitre	82	Héritiers et catalogues raisonnés	82.00	à	82.32
 LIVRE III LES GARANTIES OFFERTES AUX ACHETEURS ET AUX VENDEURS					
Titre	9	L'annulation de la vente pour erreur sur la substance	9.00	à	93.31
Chapitre	91	Notion d'erreur sur la substance	91.00	à	91.24
Chapitre	92	Authenticité	92.00	à	92.31
Chapitre	93	Prescription de l'action en annulation	93.00	à	93.31
Titre	10	L'annulation de la vente pour erreur sur la substance à la demande de l'acheteur	10.00	à	106.23
Chapitre	101	Annulation de la vente à la demande de l'acheteur : preuves à apporter	101.00	à	101.67
Chapitre	102	Annulation de la vente à la demande de l'acheteur – Cas de l'authenticité incertaine ou partielle	102.00	à	102.27
Chapitre	103	Conséquences de la mauvaise foi du vendeur	103.00	à	103.31
Chapitre	104	Obligation de l'acheteur de rendre l'objet dans l'état où il se trouvait ou de restituer une somme correspondant à sa valeur	104.00	à	104.31
Chapitre	105	Conséquences de l'annulation de la vente à la demande de l'acheteur	105.00	à	105.41
Chapitre	106	Annulation à la demande de l'acheteur dans le cadre de la vente publique	106.00	à	106.23

Titre 11	L'annulation de la vente pour erreur sur la substance à la demande du vendeur	11.00	à 113.33
Chapitre 111	Annulation de la vente à la demande du vendeur : principe et controverse	111.00	à 111.24
Chapitre 112	Annulation de la vente à la demande du vendeur : preuves à apporter	112.00	à 112.61
Chapitre 113	Conséquences de l'annulation de la vente à la demande du vendeur	113.00	à 113.33
Titre 12	L'annulation de la vente pour dol	12.00	à 123.21
Chapitre 121	Comportement déloyal de l'une des parties	121.00	à 121.31
Chapitre 122	Erreur de l'autre partie	122.00	à 122.21
Chapitre 123	Exemples d'annulations de la vente pour dol	123.00	à 123.21
Titre 13	La résolution de la vente	13.00	à 132.31
Chapitre 131	Résolution de la vente pour défaut de conformité	131.00	à 131.51
Chapitre 132	Résolution de la vente pour vices cachés	132.00	à 132.31
Titre 14	La mise en cause des professionnels	14.00	à 145.41
Chapitre 141	Responsabilités respectives des organisateurs et des experts dans le cadre des ventes publiques	141.00	à 141.53
Chapitre 142	Principes régissant la responsabilité de l'expert	142.00	à 142.53
Chapitre 143	Notion de faute	143.00	à 143.31
Chapitre 144	Notion de dommage	144.00	à 144.94
Chapitre 145	Prescription de l'action en responsabilité	145.00	à 145.41
LIVRE IV	LES OBJETS POSANT PROBLÈMES		
Titre 15	Les faux et les contrefaçons	15.00	à 155.25
Chapitre 151	Fraudes artistiques	151.00	à 151.51
Chapitre 152	Droits d'auteur	152.00	à 152.24
Chapitre 153	Œuvres non tombées dans le domaine public : définition du faux et de la contrefaçon	153.00	à 153.51
Chapitre 154	Œuvres tombées dans le domaine public : les textes applicables	154.00	à 154.22
Chapitre 155	Reproduction et œuvre « à la manière de... » portant une signature apocryphe	155.00	à 155.25
Titre 16	Les bronzes et la contrefaçon	16.00	à 164.21
Chapitre 161	Contrefaçon dans le domaine du bronze	161.00	à 161.25
Chapitre 162	Qu'est-ce qu'un bronze original ?	162.00	à 162.38
Chapitre 163	Qu'est-ce qu'un surmoulage ?	163.00	à 163.23
Chapitre 164	Œuvres intermédiaires	164.00	à 164.21
Titre 17	Les objets volés en France et retrouvés en France	17.00	à 176.32
Chapitre 171	Risques encourus sur le plan pénal	171.00	à 171.21
Chapitre 172	Sur le plan civil, une règle fondamentale	172.00	à 172.22
Chapitre 173	Notion de bonne foi	173.00	à 173.41
Chapitre 174	Moyens dont dispose le propriétaire auquel on a volé la chose vis-à-vis du possesseur de bonne foi	174.00	à 174.21
Chapitre 175	Moyens dont dispose le propriétaire auquel on a volé la chose vis-à-vis du possesseur de mauvaise foi et du voleur	175.00	à 175.21
Chapitre 176	Moyens dont dispose le possesseur dépossédé	176.00	à 176.32

Titre	18 Les objets volés à l'étranger ou illicitement exportés et retrouvés en France	18.00	à 183.41
Chapitre	181 Objets volés : loi applicable	181.00	à 181.23
Chapitre	182 Objets volés : principes nouveaux posés par les conventions internationales	182.00	à 182.25
Chapitre	183 Objets illicitement exportés	183.00	à 183.41

LIVRE V LES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT

Titre	19 L'exportation des œuvres d'art	19.00	à 194.21
Chapitre	191 Coexistence d'une réglementation communautaire et d'une réglementation nationale	191.00	à 191.21
Chapitre	192 Réglementation communautaire et réglementation française	192.00	à 192.53
Chapitre	193 Classement monument historique	193.00	à 193.21
Chapitre	194 Financement des acquisitions de trésors nationaux dans le cadre du mécénat	194.00	à 194.21
Titre	20 La fiscalité du patrimoine mobilier artistique	20.00	à 204.31
Chapitre	201 Assurance des œuvres d'art	201.00	à 201.23
Chapitre	202 Exonération des œuvres d'art, de l'impôt de solidarité sur la fortune et taxation forfaitaire des plus-values	202.00	à 202.29
Chapitre	203 Évaluation des œuvres d'art pour le paiement des droits de succession	203.00	à 203.34
Chapitre	204 Dation	204.00	à 204.31

LIVRE VI LES DROITS DES ARTISTES ET DE LEURS HÉRITIERS

Titre	21 Les différents droits	21.00	à 219.28
Chapitre	211 Qualité d'auteur	211.00	à 211.26
Chapitre	212 Droit de propriété corporelle et droits d'auteur	212.00	à 212.35
Chapitre	213 Dévolution des droits d'auteur	213.00	à 213.32
Chapitre	214 Reproduction dans les catalogues de vente	214.02	à 214.21
Chapitre	215 Droit de suite	215.00	à 215.94
Chapitre	216 Œuvres de commande	216.00	à 216.42
Chapitre	217 Respect dû à l'œuvre d'art	217.00	à 217.37
Chapitre	218 Relations contractuelles entre peintres et galeristes	218.00	à 218.34
Chapitre	219 Régime fiscal de l'artiste	219.00	à 219.28
	ANNEXES	300.00	
	Textes législatifs et réglementaires	311.00	
	Codes et usages professionnels	321.00	

PRINCIPALES ABRÉVIATIONS UTILISÉES P. 753

INDEX THÉMATIQUE ALPHABÉTIQUE P. 765